

Niger – Analyse de Protection Janvier à Juin 2021

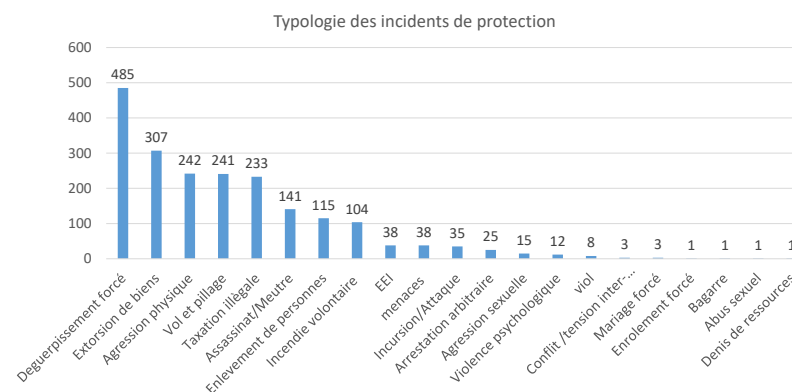
Résumé

La situation de protection du Niger englobe 4 sous-régions couvertes par le cluster protection : Tahoua, Tillabéri, Maradi, et Diffa. En 2021, les incursions des groupes armés non étatiques (GANE) ont débuté au mois de janvier. Ces incursions ont entre autres porté atteinte aux droits à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique des populations civiles, et tout particulièrement déplacés des populations. Depuis le mois de mai 2021, des mouvements de retour précoces ont été organisés par le Gouvernement du Niger. Certains défis ont émaillé l'exécution de ces mouvements :

1. Le risque du retour dans des zones peu sécurisées.
2. Le risque d'affrontements entre les éléments de GANE et les FDS dans les villages habités, avec des effets collatéraux sur les populations.
3. Le risque d'enrôlement forcé dans les GANE de certains membres de la communauté y compris les enfants.

Chiffres clés de protection

Incidents de protection de janvier à juin 2021



Tendances de déplacement

346 511 PDI en juin 2021 contre 265 522 en juin 2020, soit une augmentation de 80 989 personnes (31% au 1er trimestre contre 35% projeté pour toute l'année 2021 dans le HPC)

Chiffres de planification 2021

PIN Cluster Protection: 1,4M

Target Cluster Protection: 950k

Financement requis du Cluster Protection: 64,3M

Méthodologie

Ce rapport narratif illustre la situation de protection au Niger entre janvier et juin 2021. Il s'est inspiré de diverses ressources humanitaires, conversations informelles, rapports de monitoring de protection, évaluations rapides de protection (ERP) à Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri, ainsi que d'informations sur des incidents partagés via la communauté humanitaire. Ce rapport a été guidé par les lignes directrices du GPC Protection Analytical Framework.

Réserve

La collecte d'informations demeure difficile eu égard à la situation sécuritaire du Niger. De ce fait, certaines statistiques ici partagées sont approximatives et devraient être considérées comme une indication de la situation de protection au Niger où de nombreuses violations des droits humains sont sous rapportées. De plus, les données statistiques du monitoring de protection sont limitées à certaines communes auxquelles les partenaires ont accès grâce à une interaction avec les points focaux des comités de protection. De même, les données collectées selon les rapportages de cas individuels sont aussi limitées du fait de la mise en place très récente du CPIMS et GBVIMS. Toutes choses qui ne permettent pas un échantillonnage précis.

1. CONTEXTE ET VUE D'ENSEMBLE

A. Résumé du contexte de protection

a. Historique de la crise

Le Niger est un pays du Sahel confronté à de multiples crises et en proie à une insécurité croissante¹ dans quatre (04) de ses régions. Comme souligné dans la stratégie 2021 du Cluster Protection, « *le Niger est affecté depuis plus d'une décennie par des crises et chocs récurrents, notamment la sécheresse, les épidémies, les conflits armés, qui ont été accentués depuis 2020 par l'urgence sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 et les inondations qui s'étaient généralisées sur toute l'étendue du pays.* »². Ce pays enclavé fait face à des crises sécuritaires dans ces zones frontalières avec le Nigeria, le Burkina Faso et le Mali, zones où des incursions de groupes armés sont notées de plus en plus régulièrement.³ Les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa où le Cluster Protection est présent ont par ailleurs déclaré un état d'urgence.⁴ Au 30 juin 2021, le gouvernement du Niger estimait à 346 511 le nombre total de déplacés internes, et à 240,527 le nombre de réfugiés.⁵

L'insécurité grandissante dans plusieurs villages a été notamment illustrée par les nombreuses évaluations rapides de protection (ERP) reçues par le Cluster Protection via ses membres rapportant sur la situation de protection des quatre régions précitées. Ces évaluations mettaient en avant les risques liés au retour précoce ne respectant pas les conditions évoquées par la loi nationale sur la protection et

l'assistance des personnes déplacées internes, notamment : 1. Le risque du retour dans des **zones peu sécurisées** 2. Le risque **d'affrontements entre les éléments de GANE et les FDS** dans les villages habités, avec des effets collatéraux sur les populations 3. Le **risque d'enrôlement forcé dans les GANE** de certains membres de la communauté y compris les enfants.

Après de nombreuses vagues de mouvements de population à travers le pays, on note au moins 2 374 incidents de protection rapportés au 30 juin 2021 par les acteurs de monitoring de protection (cela inclut en particulier des extorsions de biens (415), des agressions physiques (298), des vols et pillages (293), des taxations illégales (233), des cas d'assassinats (472), des enlèvements de personnes (136) et des incendies volontaires (120) ayant fait 4 963 victimes (1 682 PDI, 1 494 hôtes, 872 réfugiés, 227 retournés et 105 migrants)⁶. Les zones les plus touchées sont celles de Tillia (Tahoua), Tondikiwindi, Banibangou, Anzourou et Dessa -Tillabéri), Tibiri, Safo (Maradi) et Maine-Soroa (Diffa).

b. Contexte politique et socioéconomique

L'économie du Niger est peu diversifiée avec l'agriculture comme activité principale représentant 40% du PIB. Le COVID19 a eu un impact très négatif sur la croissance et la pauvreté dans le pays.⁷ Par ailleurs, d'après les différentes ERP envoyées par les acteurs de protection, les besoins en abris, infrastructures sanitaires et d'hygiène, ainsi que les besoins en eau se sont intensifiés suite aux

1 AFD, Niger, <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/niger>

2 Stratégie du Cluster Protection, Janvier à décembre 2021, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/strategie_cluster_protection_janvier_decembre_2021.pdf

3 Banque Mondiale, Niger, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>

4 Conférence Centre Sahel : Relever les défis humanitaires dans une perspective à long terme Burkina Faso, Mali, Niger Co-organisée par l'Allemagne, le Danemark, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies, Octobre 2020, [https://www.unocha.org/sites/unocha/files/2020-10-](https://www.unocha.org/sites/unocha/files/2020-10-15%20Niger%20T1%20final%20version%20FR%20%281%29.pdf)

[15%20Niger%20T1%20final%20version%20FR%20%281%29.pdf](https://www.unocha.org/sites/unocha/files/2020-10-15%20Niger%20T1%20final%20version%20FR%20%281%29.pdf)

5 Portail opérationnel, Niger, Data, UNHCR <https://data2.unhcr.org/fr/country/ner>

6 Ceci se base uniquement sur les données du monitoring de protection des partenaires du HCR, ainsi, cela ne représente qu'une fraction des incidents que nous sommes capables de mesurer via cette méthodologie. Par ailleurs, les données désagrégées n'ont pas pu être collectées dû à l'insécurité

7 Banque Mondiale, Rapport sur la situation économique au Niger, quel impact de la pandémie et comment l'atténuer ? <https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/publication/niger-economic-update-poverty-under-covid-19>

vagues de déplacements, notamment aux alentours de N'Guigmi à Diffa, à Rouboukaya vers la commune de Bangui, à Tillia/Tahoua, vers la commune de Guidan Roumji à Maradi, et aussi à Malakondi, Tillabéri, Torodi, Dessa, Tera et Abala à Tillabéri.⁸ Des mesures gouvernementales de restriction de circulation pour cause d'insécurité ont succédé au confinement lié à la crise sanitaire COVID19 dans certaines zones.

Cette limitation de mouvements et l'interdiction des rassemblements (fermeture des marchés) ont rendu plus vulnérables certaines couches socio-économiques de la population. En effet, ces mesures ont négativement impacté «*la pratique des activités de subsistance telles que le commerce, le travail journalier et l'agriculture pour la vente*». ⁹ De plus, l'accès aux services sociaux de base et l'appui humanitaire ont été ralentis, accroissant par ce fait les vulnérabilités chez les femmes, enfants et personnes en situation de handicap.¹⁰

c. Cadre légal

Malgré une situation très instable relative à l'augmentation de l'insécurité, et un accroissement des déplacements, le Niger est le premier pays d'Afrique à avoir adopté une loi nationale sur la protection et l'assistance des déplacés internes.¹¹ Certains défis ont été rapportés par les acteurs du Cluster Protection dans l'application de cette loi 2018-74. En effet, de nombreux mouvements de retour précoces organisés par le gouvernement à Diffa, Tillabéri et Tahoua

paraissent placer les PDIs dans des situations complexes. On note à ce titre les retours sans preuve de consentement éclairé, le manque de site d'accueil dans certains villages, l'absence de services sociaux de base et la non facilitation du déplacement retour dans d'autres régions.

De plus, certains éléments du cadre institutionnel édicté par la loi 2018-74 ne sont pas mis en place tels que le comité de coordination nationale de protection et d'assistance aux personnes déplacés internes et l'observatoire national de prévention et de coordination de toutes les activités de prévention des facteurs susceptibles d'entraîner le déplacement interne.¹²

L'article 11 de la Constitution Nigérienne souligne que «*la personne humaine est sacrée et que l'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger*». Cela est par ailleurs renchéri par l'article 12 qui proclame le droit à la vie et à l'intégrité. Cependant, l'Etat nigérien semble peiner à identifier et juger les auteurs des violations ici énumérées. Cet état de fait est perçu comme de l'impunité par les populations et les survivants des attaques.¹³ Bien que des programmes de stabilisation pour la paix soient mis en place au Niger (via le PNUD et ses partenaires), la résilience des populations demeure éprouvée sans nécessairement que l'on ait une meilleure compréhension de la typologie des violations et de leurs impacts sur la situation de protection des individus.¹⁴

⁸ Voir les différentes ERP de janvier à juin 2021,

<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/protection>

⁹ Suivi de la situation humanitaire dans la zone frontalière entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso Aperçu de la situation régionale,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REACH_REG_Apercu-de-la-situation_3Frontieres-Suivi-de-la-situation-humanitaire-Regionale_Mars-2020.pdf

¹⁰ Plan de réponse humanitaire Niger 2020 – Mise à jour due à la pandémie de COVID-19, juillet 2020, <https://www.who.int/health-cluster/countries/niger/Niger-Humanitarian-Response-Plan-COVID-19-July-2020.pdf>

¹¹ Niger : Loi n° 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes [Niger], 10 Décembre 2018, <https://www.refworld.org/docid/5ce404914.html>

¹² Art 26(1et 2) de la loi N°2018-74 relative à la protection et à l'assistance des personnes déplacés internes

¹³ Niger : Le nouveau gouvernement devrait enquêter sur les massacres, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/05/05/niger-le-nouveau-gouvernement-devrait-enqueter-sur-les-massacres>

¹⁴ PNUD, «*Stabilisation des zones de conflit et lutte contre le terrorisme insurrectionnel dans le Sahel central et le bassin du lac Tchad*», Mars 2021,

B. Vue d'ensemble des risques de protection

Les attaques des GANE se sont multipliées en 2021, ce qui a réduit l'accès humanitaire et a accentué l'insécurité. Des restrictions administratives imposant des escortes aux humanitaires ont intensifié la vulnérabilité des populations notamment à Tillabéri (dans la zone des 3 frontières) et vers les frontières du lac Tchad à Diffa.¹⁵ Des opérations militaires ont aussi limité les possibilités pour certaines populations de bénéficier de l'assistance humanitaire. De même, l'accroissement d'incidents liés aux engins explosifs improvisés dans certaines zones d'affrontements entre GANE et FDS empêchent à la population d'accéder aux services sociaux de base.¹⁶ Par ailleurs, les scénarios envisagés par ACAPS en 2021 sur l'accès humanitaire semblent démontrer que des tensions entre communautés pourraient émerger ou se renforcer vis-à-vis de l'accès aux ressources.¹⁷ Cela risque d'aggraver les risques identifiés par les acteurs de protection sur la cohésion sociale dans certaines communautés.

Diffa : La région de Diffa est affectée depuis 2015 par des dégradations qui ont entraîné des vagues de déplacements. En 2021, les attaques des groupes armés se sont intensifiées notamment vers les régions de Chétimari, Gueskerou, Diffa, Kablewa et de Mainé-soroa. Depuis le début de l'année 2021, on chiffre à 15,598 le nombre d'individus en situation de déplacement.¹⁸ Au premier semestre 2021, on décomptait 1,163 incidents enregistrés entre janvier et juin 2021,

<https://www.ne.undp.org/content/niger/fr/home/presscenter/articles/2021/NIAMEYTALKS2021.html>

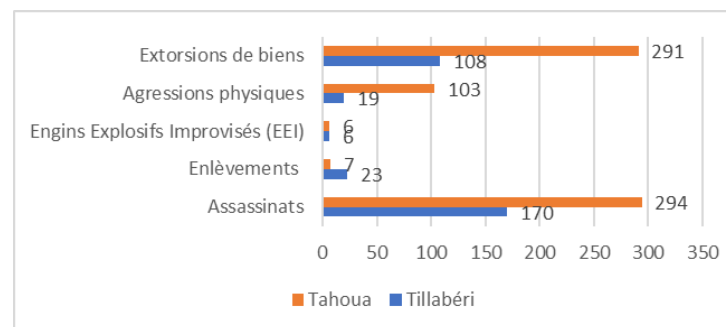
¹⁵ Accès humanitaire et coordination civilo-militaire, Table ronde ministérielle sur le Sahel central Relever les défis humanitaires dans une perspective à long terme Burkina Faso, Mali, Niger Co-organisée par l'Allemagne, le Danemark, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies, Octobre 2020,

<https://www.unocha.org/sites/unocha/files/201012%20MRT%20-%20Th%C3%A9matique%203%20-%20Niger%20VF.pdf>

¹⁶ Niger, Rapport de situation, Dernière mise à jour : 11 juin 2021, <https://reports.unocha.org/fr/country/niger/>

avec une hausse des mouvements forcés (déguerpissements) et des taxations illégales. La crise tchadienne a quant-à elle encore impacté l'aspect humanitaire et sécuritaire de la région en avril, notamment vers les départements de N'Guigmi et N'Gourti. On y a noté de nombreux retournés nigériens qui ont vu leurs droits violés ; des agressions physiques ainsi que des coups et blessures ont été rapportés.

Tillabéri et Tahoua : Depuis 2018, la situation de la zone des 3 frontières est instable. REACH a par ailleurs indiqué une forte présence des GANE, une hausse de la criminalité et une intensification des tensions entre les communautés en 2021.¹⁹ Au premier semestre 2021, le Cluster Protection - via ses partenaires - a suivi une évolution meurtrière des attaques dans les départements de Banibangou, Ouallam, Abala et Filingué à Tillabéri, et dans les départements de Tillia et de Tassara à Tahoua notamment, le long de la bande frontalière avec le Mali où la présence des éléments des GANE est



¹⁷ L'accès humanitaire au Sahel Central : Scénarios – Les évolutions possibles de l'accès humanitaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger au cours de l'année 2021, NRC, ACAPS, février 2021

¹⁸ Monitoring de protection region de Diffa au Niger - Juin 2021 Communes de Diffa, Chétimari, N'guigmi, Gueskerou, Maine-Soroa, Toumour, Kablewa, Foulatary, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Diffa_Protection_Monitoring_Dashboard_Juin_2021.pdf

¹⁹ Évaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières Niger - Région de Tillabéri, Avril 2021, REACH, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REACH_NER_FS_HSM_Tillaberi_-Avril-2021.pdf

toujours signalée.²⁰ Le Cluster Protection a aussi reçu des informations de ses partenaires sur la détérioration sécuritaire à la frontière Niger/Burkina Faso avec une expansion des activités des GANE notamment vers Tamou et Ouro Guéladjo, et une radicalisation dans les zones rurales avec des activités plus limitées pour les femmes et les filles.²¹ Cette zone des 3 frontières a aussi été caractérisée par des allégations de violences envers les populations civiles, perpétrées par certains éléments du contingent tchadien. Il a ainsi été rapportées par les communautés des instances de violences sexuelles. Ceci a pesé sur la confiance des populations vis-à-vis des FDS dans la lutte contre l'insécurité dans la région.²² Au total, 924 violations (629 sur Tahoua, 295 sur Tillabéri) entre janvier et juin 2021 ont été rapportées via le monitoring de protection, les assassinats et agressions physiques étant parmi les violations les plus prégnantes.²³

Maradi : Depuis 2019, la situation se dégrade également dans la région de Maradi à la frontalière du Nigéria des Etat de Sokoto, Katsina et Zamfara où les violations des droits commises par les GANE ont évolué notamment dans les département de Guidan Roumdji et de Madarounfa d'un mode opératoire d'enlèvements et vols de bétails à des incursions plus violentes avec viols, agressions physiques et assassinats des populations civiles.²⁴ Au premier semestre 2021, la persistance de l'insécurité a ralenti les opérations humanitaires nécessitant l'utilisation d'escortes dans certaines parties de la région.²⁵ On note de même la poursuite des incursions des GANE avec

²⁰ Rapports de monitoring de protection des partenaires à Tahoua et Tillabéri disponibles ici : <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/protection>

²¹ Ibid

²² Sahel : Ce qui doit changer, Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations, Recommandations de la Coalition citoyenne pour le Sahel, Avril 2021, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Sahel%2BCe%2Bqui%2Bdoit%2Bchanger%2B-%2BRapport%2BCoalition%2Bcitoyenne.pdf>

²³ Assassinats/meurtres (170 personnes assassinées à Tahoua, 294 à Tillabéri), enlèvements (7 cas d'enlèvements à Tahoua, 23 cas à Tillabéri), agressions physiques (103 cas à Tahoua, 19 à Tillabéri), EEI (un total de 12 cas notamment 6 cas à Tahoua et 6 cas à Tillabéri), 399 cas d'extorsions de biens (291 cas à Tahoua, 108 cas à Tillabéri).

un total de 287 incidents entre janvier et juin 2021, principalement dans les communes de Safo, Gabi, Sarkin Yamma et Tibiri. De nombreux mouvements pendulaires de réfugiés nigériens sont constatés depuis les communes de Sabon Birni et Isa (Etat de Sokoto), au Nigéria vers Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, et Chadakori au Niger. Les violations des droits des populations incluent : violations des droits à la propriété (42%), à l'intégrité physique et à la vie (39%), la violation du droit à la liberté de mouvement (11%), les violences sexuelles/VBG (8%).

Changement climatique et catastrophes naturelles : Les inondations, sécheresses et autres catastrophes naturelles impactent sur la vulnérabilité de la population dans l'ensemble du pays nigérien. « *Selon les chiffres du gouvernement, 80 personnes avaient trouvé la mort et plus de 460 000 personnes ont été affectées à travers le pays, la plupart d'entre elles se retrouvant sans abri* »²⁶. Deux sites de déplacés internes à Gamou et Hippodrome hébergent les PDIs suite aux inondations de 2020 et en attente de la relocalisation vers le site permanent.

Le Cluster Protection suit de près la situation afin de mobiliser les partenaires opérant dans les zones touchées pour s'assurer que les besoins de protection les plus imminents soient couverts. Il a pris part au plan de contingence 2021 dirigé par le ministère des affaires humanitaires et catastrophes naturelles.²⁷ Ce plan a comme objectif

²⁴ Situation sécuritaire à Maradi, OCHA, Novembre 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_mensuel_sous_bureau_zinder_maradi_1-30_nov_2019.pdf

²⁵ Niger - Région de Maradi Analyse situationnelle trimestrielle Au 31 mars 2021, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/niger_maradi_analyse_situationnelle_trimestrielle_mars_2021_04052021.pdf

²⁶ « Au Niger, des déplacés internes reçoivent des abris d'urgence à l'approche de la saison des pluies », UNHCR, <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2021/5/60a7a13fa/niger-deplaces-internes-recoivent-abris-durgence-lapproche-saison-pluies.html>

²⁷ Atelier national de restitution des résultats des prévisions saisonnières des caractéristiques agro-hydro-climatiques et de partage du plan de contingence sur les inondations 2021.

de contribuer à apporter des réponses efficaces et à protéger les populations (soit une prévision de 583,805 personnes exposées, soit environ 83,400 ménages) selon qu'elles soient affectées ou exposées aux inondations durant la période de juin 2021 à septembre 2021. Par ailleurs, les modifications des régimes pluviométriques, les températures extrêmes, les inondations alternant avec les sécheresses récurrentes ont aussi eu pour conséquence une augmentation de la pauvreté, le manque d'opportunités économiques et la rareté des services de base.²⁸

2. RISQUES DE PROTECTION PRINCIPAUX

A. Situation d'ensemble des risques de protection identifiés

Protection générale : Les violations des droits sont nombreuses et contribuent à complexifier l'accès des populations aux services de bases²⁹ (les ERP sont par ailleurs souvent liés sur l'accès aux latrines, aux points d'eau, aux services de santé, etc.). On dénombre des atteintes au **droit à la vie** (assassinats des civils, plus de 492 personnes assassinées entre janvier et juin 2021³⁰), au **droit à la propriété** (extorsions de bétails et biens, prélèvement forcé de la taxe par les GANES), au **droit à la liberté** (enlèvement de la population civile et recrutement forcé et des enfants par les GANE), **droit à l'intégrité physique** (violences sexuelles et sexistes avec des cas de PSEA des

contingents du G5 Sahel³¹, explosion des engins et mines à Diffa et Tillabéri³² dont le suivi est limité car très peu d'acteurs interviennent dans ce domaine). Le Cluster Protection a reçu quelques informations sur des radicalités dans certaines zones (empêchement par les GANE de jouer de la musique, impositions de certaines tenues pour les femmes³³, et suite de près la situation de cohésion sociale notamment vers Tillia à Tahoua, Ouallam et Banibangou à Tillabéri. Certains groupes communautaires sont accusés d'appartenir ou de complicité avec les GANE pour la commission des exactions telles que les assassinats et menaces d'assassinat, agressions physiques, prélèvements forcés de la dime en argent ou en nature, enlèvement de personnes, etc. Ces accusations créent un sentiment de suspicion entre les communautés dans ces départements. D'autres faits ravivent les tensions communautaires comme la création des groupes d'autodéfense.³⁴

Protection de l'enfance : Les violations 1612³⁵ ciblant les écoles, contribuant aux enlèvements des enfants, aux recrutements forcés, détentions des enfants sont sous rapportés au Niger mais on en identifie au moins 206 en 2021 dans la région de Diffa.³⁶ En 2021, l'UNICEF dénonçait par ailleurs les attaques dans le département de Tillia à Tahoua où les attaques semblent s'être multipliées contre les

²⁸ PNUD, Réduire les risques climatiques : le Niger s'adapte, <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/ourstories/reduire-les-risques-climatiques--le-niger-sadapete--/>

²⁹ Carte des services de bases affectées par l'insécurité à Tillabéri, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ner_tillaberi_carte_personnes_affectees_par_les_fermetures_des_ssb.pdf

³⁰ Régions de Tillabéri (294 en ciblant les leaders), Tahoua (170), Maradi (5) et Diffa (23),

³¹ Note de meeting du Cluster Protection du 29/04/2021, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cr_cluster_protection_29_avril_2021.pdf

³² La cartographie des EEI est en cours d'élaboration avec la taskforce anti-mines

³³ DRC, Évaluation Rapide de Protection Région de Tillabéri, Département de Gotheye, commune de Gotheye, Site des déplacés internes de Gotheye, Avril 2021,

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/drc_erp_gotheye_avril2021.pdf

³⁴ Note de plaidoyer pour le renforcement de la cohésion sociale à Tahoua et Tillabéri/Niger, Cluster Protection, juillet 2021

³⁵ Discours du Président Bazoum, lors du Débat Présidentiel du Conseil de Sécurité de l'ONU sous le thème, « *Enfants et Conflits Armés* » le 28 juin 2021 sous la Présidence de l'Estonie, <https://www.presidence.ne/discours-du-prsident/2021/6/29/discours-du-prsident-bazoum-lors-du-dbat-prsidentiel-du-conseil-de-scurit-de-lonu-sous-le-thme-enfants-et-conflits-arms-le-28-juin-2021-sous-la-prsidence-de-lestonie>

³⁶ Les enfants et les conflits armés, *Rapport du Secrétaire général, Assemblée générale Conseil de sécurité Soixante-quinzième session Soixante-seizième année Point 68 a) de l'ordre du jour Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant*, 6 mai 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/FR_1.pdf

familles et enfants.³⁷ Ainsi **les droits à la vie, à la liberté et à l'intégrité des enfants** sont violés régulièrement dans les zones en crise du Niger. Le sous-cluster PE a élaboré une note de plaidoyer évoquant les risques liés au recrutement par les GANES des enfants séparés et non accompagnés. Au premier semestre, les membres de ce sous-cluster ont réussi à prendre en charge 1,315 ENA/ES. Ils ont par ailleurs développé des points essentiels dans une note de plaidoyer récente sur la protection de l'enfance au Niger, la nécessité d'appuyer ces enfants vulnérables suite à « *leur sentiment d'isolement et à une perte de leurs repères* ». ³⁸ Appuyer ces enfants marginalisés via une intégration ou réintégration dans les communautés sont clés « *avec un soutien psychologique pour ces enfants en détresse qui ne demandent que l'opportunité de mener une nouvelle vie constructive dans la société* » ³⁹. Les acteurs de protection et notamment de protection de l'enfance ont relevé que les points les plus courants sont notamment les **mariages forcés, les grossesses précoces, les agressions physiques et sexuelles ainsi que l'exploitation des enfants**. Les acteurs de protection ont par ailleurs mis l'accent sur le traumatisme subi par les enfants, les droits aux loisirs, à l'unité familiale. Enfin, l'accès à la documentation civile notamment les actes de naissance pour les enfants reste l'une des problématiques les plus citées, car son manque restreint l'accès aux services sociaux de base et la liberté de mouvements. De plus, cela renforce les risques d'apatridie et la « non-existence » dans un système officiel qui

37 Niger : les attaques contre les enfants et les familles doivent cesser, une fois pour toutes, Déclaration attribuable à la Directrice de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Marie-Pierre Poirier, sur les meurtres d'enfants au Niger, 24 mars 2021, <https://www.unicef.org/wca/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/niger-les-attaques-contre-les-enfants-et-les-familles-doivent-cesser-une-fois>

³⁸ Note de plaidoyer du sous cluster Protection de l'Enfance repartagé en août 2021, « Note de plaidoyer - Protection de l'Enfance au Niger »

³⁹ Conseil de sécurité, *Débat annuel sur les enfants dans les conflits armés: le Conseil de sécurité appelé à faire entendre « la voix des enfants derrière les chiffres »*, Juin 2021, <https://www.un.org/press/fr/2021/sc14562.doc.htm>

pourrait compromettre l'accès à certaines formes d'assistance dont la justice.

VBG : En 2021, le PAM, UNICEF et UNFPA ont élaboré un projet d'étude/d'évaluation, pour aller au-delà des barrières pouvant compromettre l'éducation des jeunes filles et « *visant à identifier des opportunités émergentes pour promouvoir la participation et l'engagement de toutes les couches et catégories sociales (en particulier les femmes et les adolescentes), ainsi que les personnes issues de groupes marginalisés tels que les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées, les personnes avec de statut migratoire différents (migrant.es, déplacé.es et réfugié.es)* » ⁴⁰ sur Tillabéri, Tahoua et Diffa. A la fin du 1^{er} semestre 2021, les obstacles liés au genre et l'accès aux services au Niger sont apparus avec plus d'évidence, notamment avec les incursions de GANE. Le Cluster Protection a en effet constaté via les rapports des acteurs de protection, leurs monitoring et ERP et les analyses des participants au sous-cluster VBG que l'épanouissement socio-économique des femmes avait été compromis. Les difficultés liées au droit du travail couplées avec les problématiques de genre, l'interdiction de mener des activités lucratives hors de leurs foyers dans certaines zones eu un impact négatif compromettant leur indépendance. ⁴¹

Au niveau des droits à la disposition des biens « *selon le Code civil les biens de la femme sont gérés et administrés par le mari* » ⁴². Cela favorise le **déni de ressources**. Ainsi, ce manque d'autonomie face au

⁴⁰ -Breaking Barriers to Girls Education (BBGE) mise en œuvre par le PAM, l'UNFPA et l'UNICEF, Juin 2021

⁴¹ Rapport de la coordination des ONG et Associations féminines du Niger : CONGAFEN à l'Examen Périodique Universel, 2011, https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/niger/session_10_-_january_2011/congafencoordinationongsassocfeminesnigerf.pdf

⁴² Droits des femmes sur le patrimoine et l'usage de la terre dans le Code civil, le Code du travail et le Code de la famille, http://www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/listcountries/nationallegalframework/womenspropertyanduserightsinpersonallaws/fr/?country_iso3=NER

droit du travail compromet une indépendance et mène à de nombreuses violations au sein même du foyer (**droit à l'intégrité physique** violé face à la violence domestique en hausse⁴³). Malgré une présence de cliniques juridiques, et d'appuis psychosociaux, les recours et les violences paraissent sous rapportés du fait de stigmatisation dans les communautés. Cependant, des progrès ont été fait récemment notamment suite au cas de viols confirmés à Tera par le G5 Sahel.⁴⁴ Du fait d'une situation instable dans des différentes sous-régions du pays, le Niger voit de nombreuses jeunes filles et **femmes être exploitées sexuellement ou se livrer au sexe de survie.**⁴⁵ Les statistiques du GBV IMS et des autres outils établis à l'image du GBVIMS et de l'analyse du sous-cluster VBG, environ 1,850 cas (dont 73 hommes et garçons) ont été enregistrés de VBG (199 cas de viols, 283 d'agressions physiques, 200 de violence psychologique, 652 mariages précoces etc) commis par les GANE, individus non identifiés, communautés entre janvier et juin 2021 d'après le sous-cluster VBG⁴⁶. Il est difficile d'avoir des spécificités particulières dû aux limites de collecte des données mais le mariage des enfants reste et demeure l'urgence au Niger.

B. Les menaces de protection, violations et abus

Les principales menaces de protection, de violation et abus qui ont des effets néfastes immédiats sur la population incluent :

1. **Les violations du droit à la vie** : les assassinats sont ciblés contre les populations et leurs représentants qui peuvent avoir une influence sur la situation de dignité. Les meurtres d'enfants sont monnaie courantes notamment par les

groupes armés (violations graves listées dans les résolutions 1612), cela contribue à une peur de la population qui considère par ailleurs que certaines communautés seraient affiliées aux groupes armés non étatiques et contribueraient à cette situation d'instabilité.

2. **Les violations du droit à l'intégrité physique** : les agressions physiques et sexuelles ont incité de nombreux mouvements forcés de populations dû à la peur qui s'est créée alors dans les communautés. De plus, les violations contre les femmes et les jeunes filles peuvent aussi porter atteinte à la dignité des personnes. Par ailleurs, il faut noter à Diffa et Tillabéri la présence de mines anti personnelles qui ont également eu pour conséquence des violations graves 1612 via la mutilation des enfants mais ont aussi porté atteinte aux différentes populations civiles travaillant dans les champs.
3. **Les violations du droit à la liberté** : les restrictions de mouvements face aux peurs de représailles lors de l'emprunt des chemins vers les services de base, les enlèvements des enfants de plus en plus récurrents répertoriés dans les MRM, et des discriminations poussent les individus (notamment les femmes et jeunes filles) à adopter des mécanismes de survie néfastes. Cela a de lourdes conséquences sur la protection des civils et entraînent les populations à se replier sur elles-mêmes sans pouvoir accéder à des services leur permettant de faire face à ces crises.

⁴³ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, *Violences à l'heure du confinement : Au Niger, les femmes et les filles victimes de violences ont besoin d'être mieux prises en charge*, mai 2021, <https://unsdg.un.org/fr/latest/stories/violences-lheure-du-confinement-au-niger-les-femmes-et-les-filles-victimes-de>

⁴⁴ La CNDH du Niger confirme des cas de viols commis par des soldats tchadiens du G5 Sahel, Avril 2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210403-la-cndh-du-niger-confirme-des-cas-de-viols-commis-par-des-soldats-tchadiens-du-g5-sahel>

⁴⁵ Protection Contre l'Exploitation et les Abus Sexuels, <https://gho.unocha.org/fr/mieux-servir/protection-contre-l%E2%80%99exploitation-et-les-abus-sexuels>

⁴⁶ Les régions les plus affectées sont respectivement Tillabéry (667 cas) et Maradi (618 cas).

C. Effets des menaces sur la population

Les acteurs responsables de ces menaces et violations sont nombreux. Les groupes armés non étatiques semblent être responsables de l'ensemble des violations commises sur le droit à la vie et à l'intégrité physique. Entre janvier et juin 2021, il faut noter un total de 2,374 cas d'incidents de protection, 87% sont attribuables aux GANE dans la région de Tillabéri, 71% à Tahoua, 77% à Maradi et 34% à Diffa. Par ailleurs, environ 41 cas d'incidents liés aux mines anti personnelles (29 cas à Diffa, 6 cas à Tillabéri et 6 cas à Tahoua) ont aussi poussé les gens à se restreindre. Les incursions des groupes armés entre janvier et juin 2021 ont aussi contraint les populations à des mouvements pendulaires, à se protéger en ne se rendant pas sur certains marchés ou certains services de bases. On constate aussi une restriction des libertés des femmes et des jeunes filles dans certains endroits ruraux de Tillabéri ou Tahoua liés à une présence forte des groupes armés. De plus, les intérêts économiques des GANE semblent évidents via plusieurs extorsions de biens (415 cas) entre janvier et juin 2021.⁴⁷

Les tensions émergent également entre certains membres de la communauté, certains seraient suspectés d'être en lien avec les GANE en particulier dans la commune de Tillia, région de Tahoua ainsi que celles de Ouallam et Banibangou dans la région de Tillabéri ce qui amène des suspicions et des actes de vengeance entre communautés et à une forme de communautarisation du conflit.⁴⁸

D. Populations affectées par les menaces

Le pourcentage de victimes des incidents de protection d'après les données dont disposent le Cluster Protection⁴⁹ concerneraient pour

34% la population hôte, 5% de retournés, 20% de réfugiés, 38% de PDIs.

Les incidents de protection rapportés via le monitoring de protection sont à majorité dirigés contre les hommes (84% des incidents rapportés), femmes (8%), filles (1,3%) et garçons (3,6 %). Cette analyse est très limitée et non représentatives puisque le Cluster Protection n'a pas obtenu les chiffres du nombre de personnes prise en charge, ayant rapportés des incidents de protection ou ayant été identifiés comme ayant subi une violation et les référencements étant limités dans certaines zones où prévaut l'insécurité.⁵⁰

Les civils font face à des situations de protection délétères notamment à Tchoma Bangou, Banibangou, Zarombey Dary à Tillabéri où les déplacés font face à des discriminations sur l'accès à l'assistance^{51,52}. Certains n'ont pas pu trouver refuge. Les situations des populations civiles et notamment les difficultés d'accueil pouvant faire naître des tensions entre les PDIs et les communautés hôtes se sont intensifiées en mai 2021 vers Anzourou et Dessa. Cela s'est aussi transformé en retours précoces à Tillabéri, Diffa et Tahoua.⁵³ La zone des 3 frontières notamment à Tillabéri semble être la plus affectée par ces mouvements et ces incidences pouvant compromettre la coexistence pacifique. On note par ailleurs des retours précoces dans plusieurs villages d'origines à Tillia dans la région de Tahoua, à Banibangou, Abala, Filingué, Ayorou, Tillabery et Ouallam dans la région de Tillabéri qui conduisent à des mouvements pendulaires des populations et conduisent à des psychoses et instabilités sociales.⁵⁴ En effet, les besoins multisectoriels comme la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire etc. ne sont pas couverts ce qui

⁴⁷ Données des acteurs de monitoring de protection partenaires du HCR

⁴⁸ Note de plaidoyer du cluster protection sur la coexistence pacifique, Juillet 2021

⁴⁹ Principalement des données de monitoring de protection des partenaires CIAUD, ANTD et DRC

⁵⁰ Voir annexes pour détails

⁵¹ Note de plaidoyer du cluster protection sur la situation de Mangaize, région de Tillabéri, Janvier 2021

⁵² Note de plaidoyer du cluster protection sur les situations de protection des populations civiles à Banibangou, Mars 2021

⁵³ Voir les différentes notes de plaidoyer du cluster protection de mai à juillet 2021

⁵⁴ Évaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières Niger - Région de Tillabéri, Avril 2021, <https://reliefweb.int/report/niger/valuation-de-la-situation-humanitaire-dans-la-zone-trois-fronti-res-niger-r-gion-de-18>

entraînent des insuffisances dans les services sociaux de bases et fragilisent aussi l'environnement protecteur avec une facilité à former des groupes d'auto-défense, de fragiliser les leaders communautaires, et de faciliter les allégeances aux groupes armés non étatiques.⁵⁵

E. Capacités pour faire face aux menaces

Au niveau de la communauté

Dans les différentes régions couvertes par le Cluster Protection la collaboration avec la communauté existe notamment à travers plusieurs points focaux de protection communautaire. Au moins 287 structures de protection communautaire sont redynamisées/mises en place/suivies ou renforcées. Ainsi, les référencements, l'accès aux premiers secours dont ceux psychologiques, l'accueil pour les nouvelles arrivées de déplacés ou de retours soudains devraient être facilités.

Au niveau du gouvernement

Des dialogues ont été initiés avec divers leaders communautaires des communautés Arabes, Touaregs et Peulhs ont eu lieu à Tahoua et Tillabéri via la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP).

On note aussi du côté sécuritaire plusieurs opérations militaires en cours :

- Des opérations militaires spéciales créées (ALMAHAOU, FASSA, SAKI II, CHARA...) pour la sécurisation des zones ;
- Les patrouilles militaires mixtes ;
- La collaboration militaire transfrontalière etc.

Bien que ces présences militaires soient essentielles et que les communautés continuent d'initier des dialogues, les obstacles liés aux tensions communautaires stigmatisent certaines populations. Bien que des arrestations et poursuite de certains présumés auteurs et complices existent, l'accès à la justice reste compromis pour les civils dans un pays où les disparités prévalent.⁵⁶ Par ailleurs, des assistances ponctuelles sont données par le gouvernement aux victimes de catastrophes naturelles, les appuis doivent être multipliés notamment face aux violations des droits fondamentaux. Certaines initiatives sont en cours dans le cadre du programme de stabilité initié par IOM pour « renforcer la capacité du gouvernement du Niger à fournir des services essentiels et un soutien aux communautés à risque, en particulier au niveau des villages et des communes, tout en augmentant la résilience des institutions de l'État face au conflit et à l'instabilité, notamment aux menaces d'extrémisme violent. »⁵⁷.

Au niveau des bailleurs et autres acteurs

Les fonds reçus à la fin du premier trimestre ne représentent que 33% des fonds requis pour le HRP 2021. Si les formations, sensibilisations et activités de prévention de protection sont menées, les réponses de protection sont assez faibles face aux besoins (43% des réponses psychosociales ont été effectuées à la fin du mois de juin 2021, uniquement 26% pour les réunions de coordination, et seulement 3% de personnes atteintes via les activités de cohésion sociale). Les plaidoyers sont engagés, les cadres de référencement pour toutes les trois régions actualisés (Tillabéri, Tahoua et Maradi). Cependant les gaps majeurs en termes de réponses de protection comme la facilitation d'accès à la documentation civile, les problèmes de cohésion sociale, la réponse aux personnes déplacées de Niamey, le

⁵⁵ Projet « Trois Frontières », AFD, <https://www.alliance-sahel.org/projets-pdu/projet-trois-frontieres/>

⁵⁶ Niger. Le prochain président devra agir sans délai pour renverser la tendance en matière de droits humains, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/12/niger-le-prochain-president-devra-agir/>

⁵⁷ L'Allemagne finance la deuxième phase de l'Initiative de cohésion communautaire au Niger à hauteur de 18 millions d'euros, IOM, <https://www.iom.int/fr/news/lallemagne-finance-la-deuxieme-phase-de-linitiative-de-cohesion-communautaire-au-niger-hauteur>

manque de prise en charge pour les cas de VBG mais aussi les cas psychosociaux créent une insuffisance pour répondre aux besoins qui sont de plus en plus sévères. Le cluster voit une augmentation de 78% des incidents de protection rapportés entre la période de janvier à juin 2021 couverte par ce rapport, ce qui risque notamment d'impacter le nombre de PDIs à 427,500 personnes d'ici fin décembre 2021.

Il convient donc d'intégrer des réponses de protection face aux violations des droits humains commises en s'assurant des efforts conjoints non seulement pour identifier les cas mais leur permettre d'accéder aux soins, à la justice, et à la réhabilitation appropriée afin d'être redevables envers les populations affectées.

3. ACTIONS RECOMMANDEES

En conclusion, nous pouvons voir une situation sécuritaire dégradée au Niger avec des violations évidentes contre les populations civiles dans divers secteurs suite aux incursions des GANE. Il ne faut pas négliger l'importance de la présence de mines anti personnelles, les risques de VBG qui sont sous rapportés du fait de la stigmatisation ainsi que des perceptions erronées de certaines communautés envers d'autres qui augmentent un sentiment d'une cohésion sociale dispersée. Les nombreuses crises incluant les épidémies de choléra, du COVID19, les inondations accroissent la vulnérabilité et les risques de violations des droits. Ainsi, les recommandations principales suite au premier semestre incluent :

- ✓ Suivre les actions de plaidoyer à l'échelle locale et communautaire afin d'avoir un meilleur impact national.
- ✓ Interagir avec les autres clusters sur la protection transversale pour s'assurer d'identifier les risques de protection pouvant compromettre l'action humanitaire.
- ✓ S'assurer d'une harmonisation des analyses de protection grâce aux outils disponibles comme le CPIMS, GBVIMS, monitoring de protection et autres recherches d'acteurs de

protection spécialisés dans les domaines de cohésion sociale, dialogues intercommunautaires.

- ✓ Renforcer les processus de redevabilité communautaire incluant l'appui au processus PSEA, les comités de plaintes, les points focaux de protection dans les écoles et autres etc.
- ✓ Interagir avec les instances nationales pour la cohésion sociale afin de préparer en commun des réponses aux violations des droits en urgence et sur le plus long terme.
- ✓ Continuer les plaidoyers pour la protection des civils en établissant des indicateurs clés de suivi de l'impact et s'assurer de diversifier la façon de le mettre en œuvre.
- ✓ Poursuivre la coordination des activités de protection et formation des membres en renforçant les systèmes de référencement entre acteurs de protection et des acteurs non-protection.
- ✓ Etablir des tables rondes de discussion avec les bailleurs de fonds et le SAG pour exposer les situations d'urgence.
- ✓ Renforcer l'analyse désagrégée des données et s'assurer que le Cluster Protection prend en compte les cas identifiés, ceux pris en charge et ceux qui n'ont préféré pas poursuivre leurs cas. Cela permettra une meilleure analyse des facteurs clés de la relation de confiance envers les acteurs de protection et les causes profondes du non-rapportage des cas.
- ✓ S'initier dans des référencements à l'accès à la justice pour contribuer à la lutte contre l'impunité avec des instances gouvernementales comme la CNDH.
- ✓ S'assurer d'une coopération constante avec les GTP de terrain, les Sous-Cluster VBG, CP, le GT LTP, le GT AAP, la taskforce PSEA, la taskforce antimines, pour pouvoir rendre compte aux partenaires des initiatives de protection dans leur ensemble et comment mieux répondre aux principes de protection.

Annexes

Tillabéri, données du monitoring de Protection entre janvier et juin 2021 et personnes affectées

Tillabéri					
	Homme	Femme	Garçon	Fille	Total
Janvier	162	11	1	3	177
Février	42	4	1	2	49
Mars	101	2	9	0	112
Avril	170	13	4	0	187
Mai	182	17	8	4	211
Juin	73	11	5	3	92
Total	730	58	28	12	828

Tahoua, données du monitoring de protection entre janvier et juin 2021, personnes affectées

Tahoua					
	Homme	Femme	Garçon	Fille	Total
Janvier	81	8	0	0	89
Février	67	25	0	3	95
Mars	244	4	36	0	284
Avril	156	2	3	1	162
Mai	151	2	0	0	153
Juin	177	5	0	0	182
Total	876	46	39	4	965

Maradi, données du monitoring de protection entre janvier et juin 2021, personnes affectées

Maradi					
	Homme	Femme	Garçon	Fille	Total
Janvier	87	23	0	2	112
Février	71	15	1	1	88
Mars	65	20	3	2	90

Avril	69	16	7	3	95
Mai	48	22	5	6	81
Juin	65	8	3	3	79
Total	405	104	19	17	545

Diffa, données du monitoring de protection entre janvier et juin 2021, personnes affectées

Diffa					
	Homme	Femme	Garçon	Fille	Total
Janvier	29	11	24	12	76
Février	126	181	86	103	496
Mars	422	110	105	124	761
Avril	272	121	80	93	566
Mai	759	842	1124	1746	4471
Juin	129	71	13	41	254
Total	1737	1336	1432	2119	6624

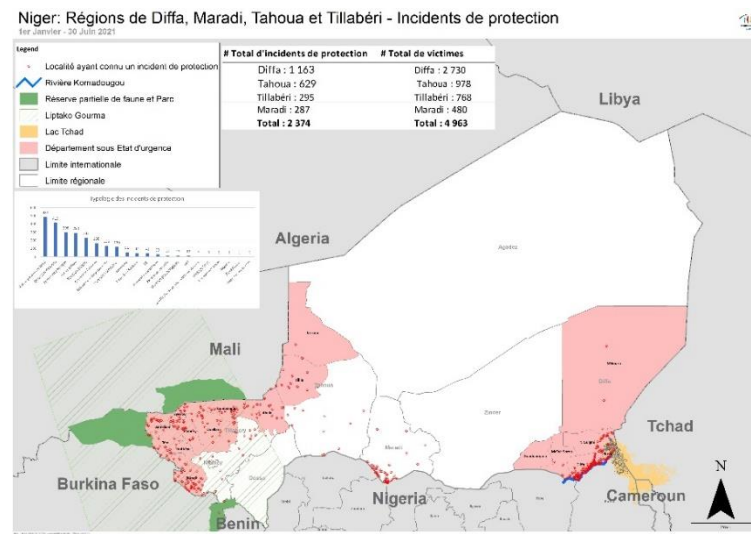


Tableau des indicateurs avec cibles atteintes et taux de réalisation au 30 juin 2021

Indicateur	PIN	Cible	Cible atteinte	Taux de réalisation
Nombre des réunions de coordination protection effectuées		72	72	19
Nombre des missions conjointes/suivi effectuées		16	16	6
Nombre d'acteurs formés sur la protection transversale et PSEA		60	60	96
Nombre d'actions de plaidoyer mené auprès des services compétents en faveur des victimes de violations de droits humains et des question liées au LTP		12	12	11
Nombre des référencement et contre référencement effectués	10 000	5 000	6 444	129
Nombre de sites ou le système de référencement est fonctionnel	134	80	24	30
Nombre des personnes formées sur les sujets liés à la protection	10 000	5 000	3 481	70
Nombre des rapports d'évaluation rapide de protection et d'analyse de protection produits et publiés	134	80	43	54
Nombre des rapports mensuel analytique des tendances de monitoring de protection produits et diffusés	36	36	17	47
Nombre de mécanismes communautaires redynamisé/mis en place/suivi/renforcé	268	268	237	88
Nombre de personnes atteintes avec les activités de sensibilisation sur la protection et les risques liés aux EEI et REG	400 000	300 000	82 110	27
Nombre de personnes recevant des documents civils en raison d'un soutien et d'une facilitation	10 000	5 000	6 478	130
Nombre de personnes atteintes avec les activités de cohésion sociale	400 000	300 000	9 450	3
Nombre de PBS identifiées	40 000	20 000	7 882	39
Nombre de PBS et victimes des EEI et REG prises en charge	20 000	5 000	7 782	156
Nombre de personnes atteintes avec les activités psychosociales	10 000	5 000	2 145	43
Total	450 060	320 060	108 536	34

Tableau des projets et des financements reçus au 30 juin 2021

Partenaire	Activités	Région ciblées	Budget requit	Budget reçu
ACTED	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables au Niger - RRM	Diffa, Tillabery, Tahoua, Maradi	463 232	463 232
ANTD	Monitoring communautaire et renforcement des mécanismes de prévention et protection des populations dans les zones d'urgences de la région de Tillabéri	Tillabery	1 540 000	203 000
NRC	Appui à l'obtention de la documentation civile et d'identité juridique et à la protection des droits au Logement, à la Terre et à la Propriété (LTP) pour les Personnes Déplacées Internes (PDI) et communautés hôtes dans les régions de Maradi et de Tillabéri.	Tillabery, Maradi	326 885	356 923
DRC	Renforcement de la protection des personnes affectées par le conflit	Tillabery, Maradi		230 000
DRC	Monitoring de protection et assistances aux personnes vulnérables dans les communes de Diffa, Kablewa et Nguigmi	Diffa	308 000	247 000
DRC	Amélioration de l'environnement protecteur et provision d'assistance d'urgence pour les personnes vulnérables à besoins spécifiques dans la région de Maradi	Maradi		192 000
DRC	Amélioration de l'environnement protecteur et provision d'assistance d'urgence pour les personnes réfugiées survivants/à risque VBG dans la région de Maradi	Maradi	820 000	823 000
DRC	Promotion de la coexistence pacifique avec les communautés locales	Maradi		80 397
OIM	Renforcement de la protection pour les personnes déplacées vulnérables et populations hôtes dans les régions de Diffa, Maradi Tillabery et Tahoua	Diffa, Maradi, Tillabery, Tahoua	225 806	130 000
CIAUD	Monitoring de protection dans les région de Maradi et Tahoua	Maradi, Thaoua	850 000	980 000
UNHCR	Protection et renforcement des mécanismes communautaires de protection des PDI au Niger.	Niamey, Maradi, Tillabery, Diffa, Tahoua	16 456 955	7 151 164
CRADD - CI GABAN	la Paix et la Sécurité : sensibilisation sur la Sécurité, Migration et Changement de comportement dans la Ville de Tahoua et les zones à sécurité compromises.	Tahoua	28 900	-
ANTD	Promotion de la cohésion sociale et cohabitation pacifique entre les communautés afin de renforcer leur résilience face à la crise sécuritaire dans la région de Tillabéri.	Tillabery	1 400 000	-
ANTD	Cohabitation pacifique et prise en charge des personnes à besoins spécifiques (PBS), dans les zones d'accueilles des déplacés internes à Maradi, Tahoua et Niamey	Niamey, Tahoua, Maradi	2 100 000	-
SFCG	Jeunes de Diffa - Social Cohesion	Diffa	150 000	-
SFCG	"Kallo Karayé! We are Together"	Diffa	250 000	-
ICAHD	Accès aux services de protection dans trois régions du NIGER	Maradi, Tillabery, Niamey, Tahoua	3 510 358	-
UNICEF	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations déplacées, réfugiées et hôtes vulnérables au Niger - RRM	Niamey, Dosso, Tahoua, Diffa, Agadez, Zinder, Tillabery, Maradi	79 050	-
CIAUD	Prévention des cas d'apatridie pour les personnes déplacés internes et les communautés hôtes dans les régions de Tahoua et Tillabéri	Tillabery, Tahoua	400 000	-
CIAUD	Projet d'identification et de prévention des risque d'apatridie dans la région de Maradi au Niger	Maradi	200 000	-
CIAUD	Projet de Prévention des accidents liés aux EEI, REG et mines dans les communautés de déplacés de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri.	Tillabery, Maradi, Tahoua, Diffa	759 267	-
CRL	Assistance en abris, wash et protection en réponse aux mouvements de populations au Niger	Diffa, Maradi, Tillabery	1 500 000	-
IRC	Réponse intégrée aux besoins humanitaires de Protection à Tillabéri et Diffa	Tillabéri et Diffa	285 000	-
Total			32 877 143	10 856 716